

SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M. KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. ISTASSE, VAN DE WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps a.i.
Mme DOPPAGNE, Secrétaire.
[[Décision n°0082]]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 07.

0082 Procès-verbaux des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 24 septembre et du 29 octobre 2015 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de police du jeudi 24 septembre et du 29 octobre 2015.

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M. KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ, Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. ISTASSE, VAN DE WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps a.i.
Mme DOPPAGNE, Secrétaire.
[[Décision n°0083]]

0083 Finances - Budget 2016

Entendue la présentation effectuée par le Comptable spécial ;

Entendu Mme la Présidente souhaiter effectuer une courte intervention politique en relation avec l'augmentation importante des dotations communales, comme les membres du Conseil ont pu le constater ; rappeler qu'à l'aube de la réforme des services de police, le discours tenu se voulait rassurant quant au fait que les communes ne supporteraient pas de coût supplémentaire dus aux conséquences de la réforme ; constater que malheureusement, au fil des années l'intervention du niveau fédéral est dégressive alors que les missions de police sont identiques ; déclarer que le souhait des communes est d'augmenter le niveau de sécurité or l'augmentation des coûts à charge des communes permet à peine de maintenir un niveau de sécurité identique, le pouvoir communal représentant le dernier échelon du système institutionnel belge ; annoncer que les bourgmestres des 3 communes constituant la Zone ont posé un geste fort en acceptant de porter le pourcentage

d'augmentation des dotations communales à 4 % et les en remercie ;

Entendu Monsieur ARNAUTS s'interroger sur l'augmentation des frais de réception ;

Entendu Madame la Présidente expliquer que la fête du personnel n'était plus organisée depuis plusieurs années et qu'en terme de gestion d'entreprise, cette fête revêt un caractère important ;

Entendu Monsieur ARNAUTS constater un différentiel de 40000 euros entre la dotation de la commune de Dison prévue au budget et celle qui a été votée en Conseil communal de Dison ;

Entendu Monsieur YLIEFF répondre que le budget de la commune de Dison a été voté en octobre, soit bien avant celui de la Police ;

Entendu Monsieur GODIN informer que l'autorité de tutelle rectifiera d'office le montant de la dotation ;

Entendu Monsieur ARNAUTS relever que le plan quinquennal indique une estimation de l'augmentation des dotations fédérales de l'ordre de 2 % alors qu'elle n'est pour cette année que de 0,48 % ;

Entendu le Comptable Spécial répondre que le CRAC a imposé un nouveau tableau lequel reprend une augmentation de 2 %, mais qu'il est difficile de croire que les dotations fédérales augmenteront ; que dès lors, les bonis envisagés doivent être lus avec prudence ; attirer l'attention sur le fait qu'en 2018, 13 mois devront être pris en compte et que les communes sont invitées à faire face à cette augmentation ;

Entendu Monsieur ARNAUTS interroger le Collège quant à la différence entre le budget 2015 sous la Présidence de Marc ELSEN et le budget 2016 sous la Présidence de Muriel TARGNION ;

Entendu Monsieur GODIN préciser d'emblée que l'effort supplémentaire demandé aux communes (4% d'augmentation de la dotation communale), ne sera accepté que pour cette année ; qu'en effet, un certain nombre de dépenses liées aux pensions devaient être absorbées mais la Commune de Pepinster n'ira pas dans cette voie pour les années futures ; déclarer avoir tenu la position d'être moins dépensier pour la Zone de Police, mais que compte tenu du poids votal de la Commune de Pepinster au sein du Collège, cette requête n'a pas été rencontrée ; annoncer qu'une telle augmentation ne pourra pas être acceptée pour l'année prochaine compte tenu des diverses augmentations de dépenses à charge des communes et qu'il s'agira de trouver des solutions pour arriver à des montants moins élevés ;

Entendu Madame la Présidente rappeler que les frais de personnel constituent 89 % du budget total de la Zone de Police, que dès lors la Zone de Police n'a pas de marge de manoeuvre ; sensibiliser l'assemblée sur l'impossibilité de faire le choix de mettre moins de policiers dans les rues compte tenu du contexte actuel ; déclarer fermement que le pouvoir fédéral doit absolument réagir ;

Entendu Monsieur ARNAUTS évoquer la promesse du gouvernement fédéral d'accorder un subside pour le radicalisme ;

Entendu Monsieur le Comptable spécial répondre que ce subside est compris dans la dotation de Verviers ;

Entendu Monsieur DEGEY souhaiter réagir sur trois points ; relever tout d'abord l'augmentation significative de l'allocation relative à l'assurance accident de travail ;

Entendu Monsieur le Comptable spécial expliquer que cette augmentation résulte d'une renégociation des contrats, laquelle implique une augmentation sur 2016 mais que les contrats seront renégociés de manière groupée en 2017 ;

Entendu Monsieur DEGEY informer, en ce qui concerne l'électricité des bâtiments, que l'augmentation du pourcentage de la TVA à 21% ne concerne pas les communes et qu'il serait opportun de voir dans quelle mesure les zones de police ne seraient pas assimilées ; s'interroger in fine sur la destination du subside du contrat de sécurité de Verviers ;

Entendu Monsieur le Comptable spécial répondre que le subside représente un montant de 280.000 euros qui sont retirés du coût net de la dotation de Verviers, ce qui représente approximativement 3,5 % de l'augmentation de la dotation, mais qu'il s'agit d'un one shot ;

Entendu Monsieur GODIN rappeler qu'avant, ce montant était versé directement à la Zone avant calcul des dotations de chaque commune ; que dorénavant ce montant vient en déduction du montant de la dotation communale de Verviers ;

Entendu Monsieur YLIEFF préciser qu'il s'agit d'une décision prise par l'ancienne majorité de Verviers ;

Entendu Monsieur DEGEY estimer que l'effort du Collège en terme de dotation doit être comparé à l'année où la dotation a été la plus haute, soit en 2014 ;

Entendu Madame la Présidente rappeler qu'en 2014, l'augmentation de la dotation était de 2,5 %, et en 2016 de 4% soit 1,5% de plus ;

Entendu Monsieur YLIEFF renvoyer au tableau de présentation du budget réalisé par le Comptable spécial, par ailleurs Directeur financier de la Ville de Verviers, lequel explique clairement la situation ; l'autorité fédérale se désinvestit en matière de sécurité et l'autorité communale est confrontée au problème qu'elle doit intervenir davantage ; qu'il est impératif de maintenir la capacité opérationnelle de la police, et non pas dans les bureaux ou dans les hauts grades ;

Entendu Monsieur DEGEY partager le point de vue du Bourgmestre de Dison ; préciser ses propos en ce que si la police avait pu bénéficier d'une telle augmentation chaque année, son budget serait bien plus conséquent aujourd'hui ; relever qu'au point de vue de la projection quinquennale, une augmentation de 2% a été renseignée pour la dotation fédérale tout en sachant qu'elle était improbable ; qu'il s'agira de voir comment la Zone pourra faire face à cela ;

Entendu Monsieur KRIESCHER remarquer que le désinvestissement du pouvoir fédéral ne date pas d'aujourd'hui, mais depuis plus de 10 ans et pas uniquement au détriment des zones de police mais également des CPAS ; regretter la faible résistance des communes par rapport aux divers gouvernements fédéraux qui se sont succédés ; annoncer son abstention ;

Par 61, 53 voix POUR ; 5, 07 ABSTENTIONS et 20, 27 voix CONTRE ;

APPROUVE

le service ordinaire et le service extraordinaire et, en conséquence,

ARRETE

provisoirement le budget de la police locale pour l'exercice 2016 aux résultats suivants :

SERVICE ORDINAIRE

<u>Exercice propre</u>	<u>Recettes :</u>	19.782.488,75 Euros
	<u>Dépenses :</u>	18.805.782,37 Euros
	Résultat :	976.706,38 Euros
<u>Exercice antérieur</u>	<u>Recettes :</u>	0,00 Euros
	<u>Dépenses :</u>	1.066.706,38 Euros
	Résultat :	- 1.066.706,38 Euros

Prélèvements **90.000,00 Euros**

RESULTAT GLOBAL : **0,00 Euro**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

<u>Recettes :</u>	500.000,00 Euros
<u>Dépenses :</u>	500.000,00 Euros
RESULTAT :	équilibre

APPROUVE

Les projections quinquennales 2016-2021 de la Zone de Police Vesdre.

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M.
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. ISTASSE, VAN DE WAUWER,
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. CORMAN, Chef de corps a.i.
Mme DOPPAGNE, Secrétaire.
[Décisions n°0084 à 0091]

0084 Personnel - Calog - Recrutement - Ouverture d'un emploi par recrutement externe urgent

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'ouvrir un emploi temps plein Calog d'assistant(e) social(e) de niveau B en urgence dans le cadre d'un recrutement contractuel externe (publication de l'emploi via Jobpol) ;
- de déclarer vacant ledit emploi dans le prochain cycle de mobilité subséquent son attribution.

0085 Matériel - Acquisition de gants anti-coupures - Recours au marché fédéral

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 5.257,45 € - ayant pour objet l'acquisition de 220 paires de gants anti-coupures.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché fédéral DGS/DSA 2011 R3 408 (2012 R3 453).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après :

Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744-51/04 - « Achat divers matériel » - Solde initial : 80.000 Euros.

0086 Matériel - Acquisition de porte-pistolet - Recours au marché fédéral

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 7.177,15 € - ayant pour objet l'acquisition de 230 gaines discrètes.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché fédéral DGS/DSA 2012 R3 216.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après :

Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744-51/04 - « Achat divers matériel » - Solde initial : 80.000 Euros.

0087 Matériel informatique - Licences Microsoft Office - Recours au marché Fédéral

Entendu Mme FAGNANT s'étonner de voir ce point inscrit à l'ordre du jour, puisque manifestement Open Office ne fonctionne plus ;

Entendu le Chef de Corps a.i. répondre qu'il s'agit de régulariser nos licences afin d'être en règle par rapport à Microsoft ; annoncer par ailleurs qu'une polémique est actuellement en cours au niveau de la Police Intégrée en ce que la Police fédérale a décidé unilatéralement de se séparer de nombreux programmes et de glisser vers un système extrêmement coûteux en l'imposant aux Zones de Police ; informer que ce dossier a suscité une levée de bouclier de la part des Chefs de Corps de la Police locale ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 17.236,10 € - ayant pour objet l'acquisition de 70 licences Office Std 2016 SNGL MVL.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché FORCMS licence 072.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2015 - Allocation n° 330/744-51 - « Achat de matériel informatique » - Solde : 22.128,68 Euros.

0088 Véhicules - Déclassement et vente de véhicules

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

1. De procéder au déclassement des véhicules suivants:

Marque et type	Année	Numéro de châssis
Renault Twingo	1998	VF1C0660518283700
Peugeot 307	2000	VF33H9HZC84578293
Peugeot 307	2004	VF33H9HZC83914093
Peugeot 807	2006	VF3EB4HWG13276072
Nissan Almera	2004	SJNFAAN16U0507259
Peugeot 307	2004	VF33HNFUB83795984
Peugeot 307	2007	VF33H9HZC84797005
Peugeot 206	2004	VF32EKFWF44161656
Peugeot 206	2006	VF32EKFWA47613393
Peugeot 206	2004	VF32EKFWF44161657
Peugeot 206	2004	VF32EKFWF44161653
Peugeot 206	2006	VF32EKFWA44983566
Peugeot 206	2004	VF32EKFWF44161654

2. De procéder à la vente de ces véhicules par procédure négociée en faisant appel au service du cabinet d'expertise Somja-Dubois, la priorité étant donnée au plus offrant et à l'évacuation des véhicules pour lesquels le cas échéant aucune offre d'achat n'est reçue.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 42.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 44.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,



Florence DOPPAGNE

La Présidente,



Muriel TARGNION